



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-14-0545 du 05/03/2014

Arrêté du 9 janvier 2009

ARRETE PORTANT NOMINATION A L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE
DE 1ERE ET 2EME CATEGORIE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte nomination à l'emploi de chef de service comptable de 1ère et 2ème catégorie.

Date d'application : 2ème semestre 2008 et premier semestre 2009

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION À L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 1ÈRE ET 2ÈME CATÉGORIE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION À L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE
DE 1ÈRE ET 2ÈME CATÉGORIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES
PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

NOR :

ARRÊTÉ

**portant nomination
à l'emploi de chef de service comptable de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie,
à la direction générale des finances publiques**

**LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA
FONCTION PUBLIQUE,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
 - Vu le décret n° 95-866 du 2 août 1995 modifié, fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la Direction générale des impôts ;
 - Vu l'arrêté du 3 janvier 2006 modifiant l'arrêté du 26 septembre 2003 portant création de postes comptables dans les services déconcentrés de la direction générale des impôts (JO du 14 janvier 2006, texte 11 sur 112) ;
 - Vu l'arrêté du 21 mars 2006 portant réorganisation des postes comptables de la direction générale des impôts ;
 - Vu l'arrêté du 28 avril 2006 portant création de postes comptables dans les services déconcentrés de la direction générale des impôts (JO du 17 mai 2006, texte 16 sur 182) ;
 - Vu le décret n° 2006- 814 du 7 juillet 2006 relatif aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, et le décret n° 2006-815 de la même date, modifiant les statuts particuliers des personnels de catégorie A de certains services déconcentrés du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, article 7 ;
 - Vu l'arrêté du 26 février 2007 portant création de postes comptables dans les services déconcentrés de la direction générale des impôts (JO du 27 mars 2007, texte 12 sur 158) ;
 - Vu l'arrêté du 26 février 2007 fixant le classement des emplois de chef de service comptable à la direction générale des impôts (JO du 18 avril 2007, texte 7 sur 100) ;
 - Vu l'arrêté du 21 août 2007 portant création de postes comptables dans les services déconcentrés de la direction générale des impôts (JO du 25 septembre 2007) ;
 - Vu l'avis des commissions administratives paritaires n° 1 et 2 des services déconcentrés la direction générale des impôts dans la séance du 6 novembre 2008 ;
- Vu la demande des intéressés ,

ARRÊTE :

Article premier : Alain DAUBELCOUR, directeur départemental, nommé et détaché sur un emploi de chef de service comptable de 1^{ère} catégorie, 2^{ème} groupe, 2^{ème} sous-groupe, et chargé du service des impôts des entreprises centralisateur de Paris 11^{ème} Saint-Ambroise et du pôle de recouvrement de Paris-Est, est réintégré dans les cadres des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques à compter du 30 décembre 2008.

A cette même date, il est ensuite nommé et détaché sur l'emploi de chef de service comptable de 1^{ère} catégorie, 2^{ème} groupe, 1^{er} sous-groupe, et chargé du service des impôts des entreprises centralisateur et du pôle de recouvrement d'Evry-Ville-Nouvelle pour une période de trois ans renouvelable.

Dans cette situation, l'intéressé est classé au 3^{ème} chevron du groupe Hors échelle B.

Article 2 : Patrick FIZET, directeur départemental, est nommé et détaché sur un emploi de chef de service comptable de 1^{ère} catégorie, 2^{ème} groupe, 1^{er} sous-groupe, et chargé du service des impôts des entreprises centralisateur et du pôle de recouvrement de Créteil pour une période de trois ans renouvelable, à compter du 29 décembre 2008.

Dans cette situation, l'intéressé est classé au 1^{er} chevron du groupe Hors échelle B.

Article 3 : Jean-Michel MARME, directeur départemental, est nommé et détaché sur un emploi de chef de service comptable de 1^{ère} catégorie, 2^{ème} groupe, 2^{ème} sous-groupe, et chargé du service des impôts des entreprises centralisateur de Rennes-Est et du pôle de recouvrement de Rennes pour une période de trois ans renouvelable, à compter du 29 décembre 2008.

Dans cette situation, l'intéressé est classé au 1^{er} chevron du groupe Hors échelle B.

Article 4 : Lise CARIOU, directrice départementale, nommée et détachée sur un emploi de chef de service comptable de 2^{ème} catégorie, 1^{er} sous-groupe, et chargée du service des impôts des entreprises centralisateur de Dijon-Nord et du pôle de recouvrement de Dijon, est réintégrée dans les cadres des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques à compter du 29 décembre 2008.

A cette même date, elle est ensuite nommée et détachée sur un emploi de chef de service comptable de 1^{ère} catégorie, 2^{ème} groupe, 2^{ème} sous-groupe, et chargée du service des impôts des entreprises centralisateur de Paris 11^{ème} arrondissement St-Ambroise et du pôle de recouvrement de Paris-Est pour une période de trois ans renouvelable.

Dans cette situation, l'intéressée est classée au 1^{er} chevron du groupe Hors échelle B.

Article 5 : Gérard LE FOLL, directeur divisionnaire, est nommé et détaché sur un emploi de chef de service comptable de 2^{ème} catégorie, 1^{er} sous-groupe, et chargé du service des impôts des entreprises centralisateur de La Rochelle-Est et du pôle de recouvrement de La Rochelle pour une période de trois ans renouvelable, à compter du 29 décembre 2008.

Dans cette situation, l'intéressé est classé au 1^{er} chevron du groupe Hors échelle A.

Article 6 : Serge KURT, directeur divisionnaire, est nommé et détaché sur un emploi de chef de service comptable de 2^{ème} catégorie, 1^{er} sous-groupe, et chargé du service des impôts des entreprises centralisateur de Colmar-Est et du pôle de recouvrement de Colmar pour une période de trois ans renouvelable, à compter du 29 décembre 2008.

Dans cette situation, l'intéressé est classé au 1^{er} chevron du groupe Hors échelle A.

Article 7 : Bernard GAGNIER, inspecteur départemental de 1^{ère} classe, nommé et détaché sur un emploi de chef de service comptable de 2^{ème} catégorie, 2^{ème} sous-groupe, et chargé du service des impôts des entreprises centralisateur et du pôle de recouvrement de Bastia, est réintégré dans les cadres des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques à compter du 6 janvier 2009.

A cette même date, il est ensuite nommé et détaché sur un emploi de chef de service comptable de 2^{ème} catégorie, 1^{er} sous-groupe, , et chargé du service des impôts des entreprises centralisateur de Saint-Etienne Sud-Ouest et du pôle de recouvrement de Saint-Etienne pour une période de trois ans renouvelable.

Dans cette situation, l'intéressé est classé au 3^{ème} chevron du groupe Hors échelle A.

Article 8 : Christian ALLOT, directeur divisionnaire, nommé et détaché sur un emploi de chef de service comptable de 4^{ème} catégorie, et chargé du service des impôts des entreprises de Lorient (Morbihan), est réintégré dans les cadres des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques à compter du 30 décembre 2008.

A cette même date, il est ensuite nommé et détaché sur un emploi de chef de service comptable de 2^{ème} catégorie, 1^{er} sous-groupe, et chargé du service des impôts des entreprises centralisateur de Vannes-Golfe et du pôle de recouvrement de Vannes pour une période de trois ans renouvelable.

Dans cette situation, l'intéressé est classé au 1^{er} chevron du groupe Hors échelle A.

Article 9 : Le directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au BOFIP.

PARIS, LE 9 JANVIER 2009

POUR LE MINISTRE
PAR PROCURATION
L'ADMINISTRATEUR CIVIL HORS CLASSE
CHEF DU BUREAU,

ERIC BARBIER